

AVANT DE BÉNÉFICIER DU SERVICE
«ALLÔ LE BUS», PMR, MERCI DE VOUS
INSCRIRE AUPRÈS DES BOUTIQUES
ULYSSE D'ISTRES OU DE MARTIGUES :

BOUTIQUE ULYSSE D'ISTRES

04 42 77 07 07
Gare routière
Le Palio
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 12H et de 13h30 à 18h,
le samedi de 7h30 à 12h.

BOUTIQUE ULYSSE DE MARTIGUES

04 88 93 00 43
Hôtel d'agglomération
Rond-point de l'Hôtel de ville
Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

.....

www.ulyssereseau.fr
www.lepilote.com

Document imprimé par l'imprimerie Vallière
certifiée PEFC™ (N° certificat : CH10/0810)
Demandez nos produits certifiés

Le réseau

Ulysse
Plus près pour aller plus loin

devient

LA METROPOLE
Mobilité

SERVICE DE PROXIMITÉ
À DESTINATION
DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Allô
le bus

Encres végétales. **IMPRIM'VERT**® Ne pas jeter sur la voie publique.

Service
PMR

ÉDITION SEPTEMBRE 2018

Le réseau Ulysse propose un service de proximité à destination des personnes à mobilité réduite.

01 . FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Il s'agit d'un service de transport collectif de voyageurs au même titre que le réseau régulier Ulysse.

L'inscription au service comme le numéro d'appel pour la réservation se font en fonction du lieu de résidence de la personne.

Ce principe est aussi valable pour les touristes en séjour dans notre région. Le lieu de résidence durant le séjour est à prendre en compte au moment de l'inscription et de la réservation. Il est réservé uniquement aux personnes dans l'impossibilité d'utiliser les lignes du réseau urbain en raison de leurs difficultés de mobilité. Après réservation, le service permet un déplacement d'adresse à adresse, avec une prise en charge et une dépose sur le trottoir de la voie publique.

Attention : le conducteur n'assure pas une mission d'accompagnement.

Ce service TAD PMR est réalisé par des véhicules équipés pour accueillir tout type de personnes à mobilité réduite.

Ce service fonctionne uniquement sur réservation et sur un principe d'inscription préalable obligatoire.

- **Sur les communes** de Cornillon-Confoux • Fos-sur-Mer • Grans • Istres • Miramas • Port-Saint-Louis-du-Rhône, le service fonctionne **du lundi au samedi, de 6h15 à 20h** (première et dernière prise en charge client)
- Sur les communes de Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Mitre-les-Remparts, le service fonctionne du lundi au samedi de 7h (Prise du 1er client) à 20h (Prise du dernier client).

02 . CONDITIONS D'ACCÈS

Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite dont le taux d'invalidité est de 80% et plus.

Les personnes à mobilité réduite, souhaitant bénéficier d'un accompagnement à titre gratuit durant leur déplacement, doivent le signaler lors de leur inscription au service. Il leur sera demandé une attestation délivrée par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (organisme délivrant la carte d'invalidité), précisant la nécessité d'un accompagnement. Pour cela, les personnes devront en faire la demande au préalable à la MDPH. L'accompagnateur n'est pas nommément désigné. Il est valide et apte à aider l'usager dans son déplacement. Dans le cadre de cette mission d'accompagnement, la personne voyage gratuitement. Pour les enfants de 14 ans et moins, l'accompagnant sera automatiquement accepté à titre gratuit.

03 . COMMENT RÉSERVER ?

Pour bénéficier du service «Allô le bus», service PMR, il est impératif de réserver **au plus tard 24h à l'avance.**

Numéro de réservation pour les habitants de Cornillon-Confoux

- Fos-sur-Mer • Grans • Istres • Miramas • Port-Saint-Louis-du-Rhône : **04 42 77 07 07**

Du lundi au samedi de 7h à 19h.

Numéro de réservation pour les habitants de Martigues • Port-de-Bouc • Saint-Mitre-les-Remparts : **04 88 93 00 44**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Au moment de la réservation, le client au préalable inscrit au service TAD PMR, devra indiquer :

- Nom et coordonnées.
- Adresse précise de prise en charge et de dépose, ainsi que la commune de départ et destination.
- Horaires souhaités et contraintes éventuelles.
- Mention du type de handicap (déplacement en fauteuil roulant, personne non voyante...).
- Mention du besoin d'accompagnement.